

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-18063/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Délégation Régionale Paca et Corse, pour le projet ' CANCER XXI ' dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027

130173

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme et de son attractivité.

L'Enseignement et la Recherche constitue également l'une des douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027", puis d'une seconde délibération du Conseil du 30 juin 2022 approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Dans ce cadre, la Métropole a acté, par délibération n°IVIS-009-14241/23/BM du 29 juin 2023 et la convention conclue le 18 septembre 2023 avec l'Institut National de la Recherche et de la Santé Médicale, sa participation au financement du projet d'équipement de recherche « Cancer XXI ».

Le projet de « Cancer XXI » consiste en l'achat d'équipements scientifiques pour le bâtiment IPC5 de l'Institut Paoli-Calmettes à Marseille, dédié à la recherche, à sa valorisation et à la formation en cancérologie. Il s'inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et vise à améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical ainsi que le développement de diagnostics médicaux.

L'objectif est de créer un modèle unique de continuum recherche-formation-valorisation en cancérologie, sur le même site et d'installer une stratégie de recherche et valorisation en intelligence artificielle en cancérologie, sans équivalent en France, au bénéfice du patient.

La participation de la Métropole à ce projet est de 350 000 euros pour un montant de dépenses en équipement estimé initialement à 2 160 000 euros HT.

Le coût de cet équipement a augmenté par rapport aux devis établis et cette différence sera prise en charge par des financements complémentaires privés obtenus (Ligue Nationale Contre le Cancer, AMU/AMIDEX, Ibisa) et l'Inserm. La participation de la Métropole reste inchangée.

Les modifications apportées par cet avenant concernent ainsi l'article 2 « Coût du projet et participation de la Métropole » de la convention initiale. Le coût total de l'opération étant à présent de 2 957 015 euros HT la participation de la Métropole, maintenue à 350.000€, représente désormais 11,84% de l'opération nouvellement estimée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n°IVIS-009-14241/23/BM du Bureau de la Métropole du 29 juin 2023 portant attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale Délégation Régionale Paca et Corse pour le projet d'équipement « Cancer XXI » dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de modifier la convention pour procéder au versement de la subvention sur une base budgétaire modifiée.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Délégation Régionale Paca et Corse pour le projet « Cancer XXI » inscrit au CPER 2021-2027, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2025, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2027 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER